



Vous accompagner

Les aides aux retraités

Les + 2020
de la MSA Auvergne

Action sociale



Personnes retraitées

auvergne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

■ ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES PERSONNES RETRAITÉES :

► Plan d'Accompagnement

Pour les personnes retraitées MSA à titre principal exposées à des facteurs de fragilités (GIR 5 ou 6) :

- participation aux frais **d'intervention d'une aide à domicile**
- participation aux frais **d'installation de la téléassistance**
- aide au frais de **portage de repas** à domicile
- participation aux frais liés à **l'achat et à l'installation d'aides techniques pour la prévention des risques domestiques** (barres d'appui, mains courantes, rehausseurs de WC, tabourets, sièges et tapis de douche et baignoire)
- aide à **l'adaptation de l'habitat.**

Sous conditions de ressources.

L'attribution de ces aides est soumise à une évaluation des besoins réalisée au domicile du demandeur.

■ PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

En complément et dans les mêmes conditions d'octroi et de ressources, la MSA Auvergne peut attribuer :

- **de l'aide aux aidants** : une prise en charge supplémentaire d'heures d'aide à domicile pour apporter aux aidants familiaux un soutien ou permettre de le remplacer auprès de la personne aidée
- **un forfait hygiène** : aide forfaitaire pour l'achat de protections
- **un forfait Atelier Prévention Santé** : aide forfaitaire pour le financement de frais d'inscription à un atelier Prévention Santé.

■ AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION

Pour les personnes retraitées MSA à titre principal domiciliées dans la région Auvergne qui ont été hospitalisées dans un établissement de santé partenaire de la MSA Auvergne :

- participation aux frais **d'intervention d'une aide à domicile**
- aide forfaitaire pour la **mise en place d'autres aides qui favorisent le retour à domicile** après hospitalisation (portage de repas, aides techniques...).

Prestation(s) sous conditions de ressources soumise(s) à une évaluation des besoins par l'établissement de santé.

■ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE - ACCUEIL DE JOUR

Pour les retraités MSA à titre principal domiciliés dans la région Auvergne qui séjournent dans un établissement autorisé pour l'hébergement temporaire, l'accueil de jour ou en accueil familial agréé :

- participation financière aux **frais d'hébergement**.

Sous conditions de ressources.

■ PRÊTS HABITAT

Pour les retraités agricoles à titre principal, la MSA Auvergne peut accorder **un prêt pour :**

- l'achat d'équipement ménager : **1 000 € maximum, sans intérêt**
- l'agrandissement du logement principal ou complémentaire à la construction : **6 500 € maximum, 0,25 % d'intérêt**
- la rénovation ou adaptation de l'habitat : **4 500 € maximum, 0,25 % d'intérêt**.

Sous conditions de ressources.

■ EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES PONCTUELLES

Pour les demandes d'aides financières liées à la santé, les retraités agricoles doivent être assurés maladie au régime agricole.

La demande qui fait l'objet d'une évaluation sociale est soumise pour décision au Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS).



Les informations figurant sur ce document sont extraites du **règlement d'Action Sociale 2020** qui fixe l'ensemble des conditions d'attribution des prestations. Le règlement peut être modifié en cours d'année par le Conseil d'Administration.

Les montants indiqués sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et peuvent évoluer en cours d'année dans la limite des budgets disponibles.

■ PRÉVENTION SANTÉ

L'ARSEPT - Pour bien vieillir en Auvergne (CARSAT - MSA) vous propose des ateliers de prévention santé au plus près de chez vous.

Ces **ateliers destinés aux retraités** conjuguent, sur plusieurs séances, informations utiles, exercices ludiques et convivialité. Il s'agit des ateliers :

- Équilibre,
- Mémoire «PEPS Eurêka»,
- Nutrition Santé Seniors,
- Vitalité,
- Activité physique adaptée,
- Gym mémoire,
- Prévention routière,
- Bienvenue à la retraite,
- Etc.



Si vous souhaitez davantage d'informations sur ces ateliers
ou pour vous inscrire :

Tél. ARSEPT : 04 73 43 76 03

Mail : contact@arsept-auvergne.fr

Site Internet : www.arsept-auvergne.fr



Association régionale santé
éducation et prévention
sur les territoires

Auvergne

Pour plus de renseignements ou pour
télécharger les imprimés de demande, rendez-vous sur
auvergne.msa.fr

ou par téléphone au
04 71 646 646

MSA Auvergne
Service Action Sociale
16 rue Jean Claret 63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9



L'essentiel & plus encore